

Ingre

Cher

Maintenon O

Dans l'académie d'Orléans-Tours



SNES-FSU ORLEANS-TOURS — Supplément au n°266 — Février 2025 — Directeur de la publication Antonin Pennetier — prix 1€60 — Abonnement 8€ — N°CPPAP : 0926 S 06794 — n°ISSN - 0339-6312 Dépôt légal de la publication — Imprimerie Prévost BBV — 280 rue Marcel Paul — 45770 Saran.

Preuilly Su

Sommaire

Les participant·es	4	Justifier ses bonifications 11	
Calendrier des opérations	4	Carte de l'académie	12 et 13
Les stagiaires	5, 14 et 15	Vœu préférentiel	14
Extension Type de vœux	5	Exemples pour les participant es obligatoires	14 et 15
Organiser ses vœux	7	Mutation au titre du handicap	16
Éducation prioritaire	8	Mutations simultanées	17
Détachement dans le supérieu	ır 8	TZR	18 et 19
Diversité du parcours professi	onnel 8	Mesures de carte scolaire	20
	9 et 19	Dispositif + de 343 points	21
Psychologues de l'Éducation N	ationale 9	Synthèse du barème	22 et 23
Rapprochement de conjoint-e		Réunions et stages	24
autorité parentale conjointe	10	Nous contacter	24

Dernières évolutions

Demander sa mutation est toujours un moment important de la carrière pour lequel il vaut mieux bien se préparer. L'expertise des militant·es de la FSU doit vous permettre d'éviter les écueils et d'obtenir le meilleur résultat possible (selon votre barème). Contactez-nous pour mettre toutes les chances de votre côté!

Les bilans des mouvements intra des années précédentes montrent une grande attractivité pour l'agglomération de Tours, le peu de demandes pour l'Eureet-Loir et l'Est du Loiret, et le faible taux de mutation des participant es volontaires.

Nous avons obtenu cette année la fin du mouvement académique des postes à profil (POP), initié l'an dernier et coupant du mouvement général certains postes ne demandant pas de compétence reconnue — contrairement aux postes spécifiques (SpéA) — un élargissement des bonifications des mesures de cartes scolaires aux agglomérations (vœux GEO) et le retour d'une bonification pour les stagiaires concours en première affectation (10 points sur le premier vœu départemental) qui peut légèrement modifier la stratégie de formulation des vœux mais ne touche normalement pas le mouvement des titulaires.

Un mouvement à améliorer!

Pour la FSU le mouvement doit être amélioré et ceci concerne de nombreuses dimensions de nos métiers. Il ne s'agit pas de toujours plus l'individualiser en contournant le mouvement général (multiplication des postes spécifiques injustifiés) mais de lui redonner une dimension collective et de permettre à chacun·e d'accéder avant la fin de sa carrière à la zone géographique de son choix.

Les deux urgences sont les créations de postes pour permettre de faciliter le mouvement et le retour des commissions paritaires qui permettent sa transparence en donnant aux représentantes des personnels la vision sur l'ensemble des opérations du mouvement. Pour réussir à recruter, une importante amélioration des conditions de travail et des salaires est nécessaire.

La limitation des postes à complément de service est aussi indispensable pour permettre aux personnels de muter sereinement selon leurs souhaits et de ne pas craindre de muter pour se retrouver en service partagé, d'autant plus dans notre académie qui comprend de nombreux établissements ruraux isolés. Cette crainte contribue aussi à geler le mouvement des personnels titulaires.

Du côté des TZR il est important de limiter la taille des zones de remplacements, en particulier pour les disciplines où ces zones sont départementales, et de respecter leurs droits et les spécificités liées au remplacement. En particulier les TZR ne devraient pas être affecté·es dans une zone limitrophe sans leur accord : la nécessité de service ne doit pas se mettre au service de la gestion de la pénurie de personnels.

Enfin, le mouvement en deux temps (inter puis intra) doit être revu pour permettre un mouvement unique (qui existait encore dans les années 90). Avoir la possibilité de muter d'un établissement à l'autre, au niveau national, permettrait de faciliter les mutations, en particulier dans les académies où un département attractif éclipse tous les autres.



Les participant-es

Les personnels entrant dans l'académie au mouvement inter (stagiaires ou titulaires), en réintégration ou victimes d'une mesure de carte scolaire sont des participant·es obligatoires au mouvement intra-académique : ils seront soumis à l'extension s'ils n'obtiennent pas un de leurs vœux.

Les personnels titulaires de leur poste (y compris de leur ZR) sont des participants volontaires : s'ils n'obtiennent pas un de leurs vœux ils conservent leur poste actuel pour la rentrée prochaine.

Calendrier des opérations

Saisie des demandes de mutation	Du 21 mars à 9h au 1 ^{er} avril 23h59
Dépôt du dossier médical	Jusqu'au 1 ^{er} avril
Dossier de candidature « Postes Spéci- fiques Académiques» (SPEA) A saisir sur I-Prof	Dépôt des dossiers jusqu'au 1 ^{er} avril
Téléchargement des formulaires de confirmation <i>via</i> SIAM	2 avril
Dépôt des confirmations sur Colibris (au lieu de passer par son établissement)	Du 2 au 22 avril 23h59
Affichage sur SIAM des barèmes calcu- lés par le Rectorat	Le 15 mai à 12h
Contestation des barèmes affichés sur SIAM	Du 15 mai 15h au 2 juin 12h
Annulations et demandes tardives	Jusqu'au 2 juin 12h
Verrouillage des barèmes	Le 2 juin
Publication des résultats	Le 23 juin à 12h
Demande d'Affectation à Titre Provisoire Préférences de RAD (pour les TZR)	Jusqu'au 24 juin 23h59 Nous intervenons auprès du rectorat pour demander le recul de cette date.

Synthèse du barème

Partie commune			
Ancienneté de poste	20 pts par an 50 pts de plus tous les 4 ans	Tous vœux	
Ancienneté de service (échelon)	Classe normale: 7 pts par éch. (min. 14 pts) HC. Cert, CPE, PEPS, PLP: 56 pts + 7 pts par éch. HC. Agrégé·es: 63 pts + 7 pts par éch. (max. 105 C.Ex: 77 pts + 7 pts par éch. (max. 105)	Tous vœux Échelon au 31/08/2024 (01/09/2024 si classement initial ou reclassement)	

Situations administratives			
TZR	20 pts par an + 20 pts tous les 4 ans (même ZR)	Tous vœux	
Éducation Prioritaire, au moins 5 ans d'ancienneté de poste	REP+, politique de la ville : 400 pts REP : 200 pts	Vœux tout poste COM, GEO, DPT, ACA, ZRD et ZRA	
Affectation en CLA	120 pts après 3 ans d'exercice continu	Vœux tout poste COM, GEO, DPT, ACA, ZRD et ZRA	
Stagiaires ex-contractuel·les de l'Education Nationale	150 pts (éch. 3 et moins) 165 pts (éch. 4) 180 pts (éch. 5 et plus)	Vœux tout poste DPT, ACA, ZRD, et ZRA	
Stagiaires en 1ère affectation	10 points	Premier vœu tout poste DPT	
Changement de corps suite à un détachement, sur autorisation ou de droit, sans maintien possible dans le poste	1000 pts	Vœux tout poste DPT de la précédente affectation, ACA , ZRD (après vœu DPT) et ZRA	
Changement définitif de discipline	1000 pts	Vœu ETB et vœux tout poste COM, GEO, DPT, ZRD (après DPT) de l'affectation précédente et ACA	
Réintégration	1000 pts	Vœux tout poste DPT de l'an- cienne affectation et ACA (ZRD et ZRA pour les ex-TZR)	
Mesure de Carte Scolaire	1500 pts pour une MCS 1500,5 pts pour plusieurs MCS dans l'académie	Vœux ancien établissement (obligatoire) puis tout poste COM, GEO, DPT (obl.), ZRD, ACA (obl.) et ZRA correspondants à l'ancien établissement	

Situations familiales			
Rapprochement de Conjoints (RC) et Autorité Parentale Conjointe (APC)	90,2 pts	Vœux tout poste DPT, ZRD, ACA, ZRA	
	30,2 pts	Vœux tout poste COM, GEO, ZRE	
Enfants à charge de 18 ans ou moins au 31/08/2025 ou en- fant en situation de handicap, quelque soit son âge.	100 pts par enfant, si RC (ou APC)	Sur tous les vœux bonifiés en RC (ou APC)	
Séparation, si RC ou APC	1 an: 100 pts, 2 ans: 150 pts, 3 ans: 250 pts, 4 ans: 350pts, 5 ans et +: 450pts	Vœux tout poste DPT, ACA, ZRD, ZRA	
Mutation simultanée	80 pts si conjoints 0 pt sinon	Vœux tout poste DPT, ACA, ZRD, ZRA	

Situations particulières			
Vœu préférentiel départemental	20 pts par année, à partir de la 2 ^{ème} demande consé- cutive (max. 100 pts)	Premier vœu tout poste DPT de la demande	
Stabilisation TZR	70 pts	Un seul vœu tout poste DPT, soit de la ZR, soit de l'établis- sement d'exercice si hors ZR (3 mois min.)	
Agrégé·es de disciplines ensei- gnées en lycées et collèges	90 pts	Vœux ETB lycées et vœux larges typés « lycées »	
Bonification au titre de la mo- bilité disciplinaire et fonction-	60 pts	Vœux tout poste COM, GEO, ZRE	
nelle après 3 ans d'exercice effectif (voir p.8)	90 pts	Vœux tout poste DPT, ZRD, ACA, ZRA	
Demande de mutation au titre du handicap (dossier à déposer impérativement auprès du Mé-	1000 pts	Attribués sur certains vœux, y compris pour les stagiaires et si cela concerne le ou la con- joint·e ou un enfant	
decin de Prévention). RQTH pour les 100 pts	100 pts	Sur les vœux larges tout poste non bonifiés à 1000 points	
Affectation en EREA	150 pts après 5 ans d'exercice continu	Vœux tout poste COM, GEO, DPT, ACA, ZRD, ZRA	
Affectation en POP	120 pts après 3 ans d'exercice continu	Vœux tout poste COM, GEO, DPT, ACA, ZRD, ZRA	

Réunions et stages

Nos syndicats de la **FSU** organisent des réunions ou stages pour vous accompagner lors de la saisie de vos vœux et pour la suite du mouvement intra.

- Deux stages organisés par le SNEP-FSU à destination des professeur·es d'EPS (de 9h30 à 16h30) à Orléans le lundi 24 mars et à Tours (St Avertin) le vendredi 28 mars (inscriptions par mail à ba.bardin@orange.fr).
- Réunion en visioconférence organisée par le SNES-FSU (réservée aux adhérent·es) le mardi 18 mars à 20h (inscription en ligne : r.snes.edu/inscription).
- Réunion en visioconférence organisée par le SNES-FSU (et ouverte à tous) le mercredi 19 mars à 14h30 (inscription en ligne : r.snes.edu/inscription).
- Réunion en visioconférence organisée par le SNES-FSU (spéciale stagiaires & ouverte à tous) le jeudi 27 mars à 18h30 (inscription en ligne : r.snes.edu/inscription).
- Réunions organisées en visioconférence par le SNUEP-FSU à destination des professeur·es de lycées professionnels : toutes les dates sur orleans.snuep.fr.

Nous contacter



orleans.snes.edu ou orleanstours@snes.edu

ou **02 38 780 780** lors de nos permanences du lundi au vendredi de 14h à 17h

snepfsu-orleans.net ou contacter Béatrice BARDIN :
ba.bardin@orange.fr ou 07 86 12 23 52





orleans.snuep.fr ou contacter Christophe MAYAM : christophe.mayam.snuep@gmail.com ou 06 28 34 66 26

Pour le département XX (18, 28, 36, 37, 41, 45) : XX.snuipp.fr

snuXX@snuipp.fr

